A.D.I.L.

Hôtel MARBOT, Bâtiment F 9, Rue René et Emile FAGE

19000 TULLE

LVDS Audit

Commissaires aux Comptes

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE pour l'INFORMATION sur le LOGEMENT de la CORREZE Hotel MARBOT, Bâtiment F, 9 Rue René et Emile FAGE 19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL LVDS AUDIT

Commissaires aux Comptes 11 rue de la Fontaine Bleue 19 100 BRIVE

Téléphone: 05 55 18 08 08 - Télécopie: 05 55 18 04 04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'ADIL 19,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE pour L'INFORMATION sur le LOGEMENT DE LA CORREZE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations

ADIL 19 Exercice clos le 31 décembre 2019

suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 15 juillet 2020

Pour la SARL LVDS AUDIT,

David DEVAUTOUR, Commissaire aux Comptes.

Bilan Actif

Page:

1

			31/12/2019		31/12/2018
	Etat exprimé en euros	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	IMMOBILIS ATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	13 076	13 076		
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILIS ATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes	24 757	21 349	3 408	4 006
ACT	IMMOBILIS ATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL (1)	37 833	34 425	3 408	4 006
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés				
AC	Autres créances	5 779		5 779	1 800
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	35 898		35 898	35 734
	DIS PONIBILITES	25 413		25 413	50 384
	Charges constatées d'avance	1 161		1 161	1 537
S DE	TOTAL (II)	68 251		68 251	89 455
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	106 084	34 425	71 659	93 461

- (1) dont droit au bail
- (2) dont à moins d'un an
- (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau	190 021 (136 775)	190 021 (103 988)
ی	Résultat de l'exercice	(16 984)	(32 787)
iati	Total des fonds propres	36 261	53 246
Soc	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	36 261	53 246
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés Total des fonds dédiés		
	DEITES FINANCIERES		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	5 953 29 444	8 620 31 595
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	35 398	40 215
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	71 659	93 461
(Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	(16 984,48) 35 398	(32 787,10) 40 215
	AGEMENTS DONNES		

ADIL 19

Page:

Compte de Résultat

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués Prestations de services Productions stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	239 925	221 913
PRODUITS D'E	Dons Cotisations Legs et donations Autres produits de gestion courante Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits Total des produits d'exploitation	12 810 240 747	890 647 223 450
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunération du personnel Charges sociales Subventions accordées par l'association Dotation aux amortissements et dépréciations Dotation aux provisions Autres charges Total des charges d'exploitation	56 172 799 150 727 49 152 598 329 257 778	57 220 808 145 905 50 678 1 266 98 255 976
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(17 031)	(32 526)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Intérets et produits financiers Dotation aux amortissements et aux dépréciations Intérets et charges financières	187	325
Charges financières	2 - RES ULTAT FINANCIER	187	325
Ch	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	(16 844)	(32 201)
	Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	102	244 697
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL Impôts sur les sociétés (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	39	(453) 133
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	240 934 257 918	224 019 256 806
	EXCEDENT ou DEFICIT	(16 984)	(32 787)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 71 659 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **240 934** euros et un total **charges** de **257 918** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-16 984** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Evènements significatifs

- De l'exercice : Néant
- Postérieurs à l'exercice :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le confinement, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de l'activité, cette dernière se poursuit avec un service restreint afin de respecter les gestes barrieres et les distances de distanciation. Il n'y a pour le moment plus de déplacement

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Immobilisations

		Valeurs		Mouvements			Valeurs
	- · · · · ·	brutes début)	entations	t 1	utions	brutes au
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	31/12/2019
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
ORPOF	Autres	13 076					13 076
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 076					13 076
	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
CORPORELLES	Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport	5 381					5 381
CORPO	Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grévées de droits Immobilisations corporelles en cours	19 376					19 376
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 757					24 757
				İ	1		
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières						
FIL	TO TAL IMMO BILISATIONS FINANCIERES						
	TO TAL	37 833					37 833

Amortissements

		Amortis s ements début	Mouvements d	le l'exercice	Amortiss ements au
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Dotations	Diminutions	31/12/2019
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Autres	13 076			13 076
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 076			13 076
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits	1 420 19 331	553 45		1 973 19 376
	TOTAL IMMOBILIS ATIONS CORPORELLES	20 751	598		21 349
	TOTAL	33 827	598		34 425

Créances et Dettes

		Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance		5 779 1 161	5 779 1 161	
	Т	OTAL DES CREANCES	6 940	6 940	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (person	nnes physiques)			

5 953 9 753 17 594 39	
2 058	
35 398	
	35 398

LVDS Audit

Siège Social :11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04 - E.mail : lvdsaudit@lvds.biz

Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL Téléphone : 05.55.96.28.60 - Télécopie : 05.55.96.28.32 - E.mail : lvdsaudit@lvds.biz

E GROUPE LVDS

Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE** Cedex Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville 24260 LE BUGUE Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARLAT

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 ARGENTAT

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - 87200 SAINT-JUNIEN

Bureau : 68, rue Armand Barbes - 87000 LIMOGES

Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC